



LES TROIS SOEURS

CRÉATION



Dimanche 21 novembre 2021

Le Groupe Visites-SpectacleExpo « 55+ d'Ecublens » vous propose d'assister à une création théâtrale d'après Anton Tchekhov au théâtre Kléber-Méleau. Mise en scène : Gianni Schneider.

Comment vous situerez-vous après avoir rencontré ces trois sœurs... ?

Il s'agit en effet pour ce spectacle de l'histoire de trois sœurs « solidaires qui aspirent au large ». « Recluses dans leur maison familiale, exilées dans [une] ville de garnison perdue dans l'immensité de la campagne russe, les trois sœurs Prosorov n'ont qu'un seul rêve : retourner à Moscou. Elles n'aspirent qu'à cela : tourner le dos à leur Datcha provinciale, charger leurs malles et filer à la gare où les attend un train pour la capitale. Perdues dans leurs souvenirs, leur existence n'est que tristesse et résignation. C'est un printemps douloureux qui travaille ces trois sœurs qui se battent avec toute l'énergie de leur jeunesse pour se trouver un destin à la hauteur de leurs espoirs, pour ne pas perdre toute utopie », nous explique Gianni Schneider, cet homme de théâtre qui nous propose d'aller à la racine de cette fable et d'y retrouver une aspiration à tenter de changer le monde, un appel à la révolte et à l'action.

Rendez-vous à 16h30 devant le centre socioculturel d'Ecublens. Déplacement en covoiturage, prévoir 2CHF pour votre chauffeur. Spectacle à 17h30. Durée 1h30.

Nombre de participants limité en fonction du nombre de véhicules à disposition et des places de théâtre disponibles au moment de votre inscription. Passeport COVID nécessaire.

Coût : 10CHF/pers., participation des « 55+ d'Ecublens » déjà déduite.

Inscriptions jusqu'au 12 novembre au plus tard sur www.resoli.ch ou auprès de : Dominique Breider par e-mail : dcjf.breider@bluewin.ch ou éventuellement sur le répondeur du 078 817 89 89.

Lors de votre inscription, veuillez nous indiquer si vous utiliserez votre véhicule.

Par sa présence à cette activité, chaque participant s'engage implicitement à ne pas invoquer la responsabilité des initiateurs en cas d'accident corporel ou de dommages matériels.